

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 6 1979



COLLECTION



Distr.  
LIMITEE

A/C.3/34/L.74  
3 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Droits de l'homme au Chili

Canada et Irlande : amendements au projet de résolution publié  
sous la cote A/C.3/34/L.69

1. Paragraphe 5 du dispositif

Insérer les mots "et les autorités de tous les pays" après les mots "les autorités chiliennes" et les mots "prie instamment les autorités chiliennes" après les mots "en particulier".

2. Insérer un nouveau paragraphe 6 libellé comme suit :

"Note que l'on n'a pas signalé de cas de disparition depuis la fin de 1977".

3. Renuméroter en conséquence les paragraphes subséquents.

4. Modifier comme suit le nouveau paragraphe 7 :

Supprimer les mots ", même si l'on n'a pas signalé de cas de disparition au Chili en 1978 et 1979,".

-----

